

Neuchâtel, le 3 novembre 2021

Des œuvres d'art dialogueront avec le monument de Pury

La Ville de Neuchâtel lance un appel à projets artistiques autour de la statue de David de Pury. Il s'agit d'exposer, d'ici le début de l'été, deux ou trois œuvres qui dialogueront à tour de rôle et de manière critique avec la représentation du fameux négociant, contesté en raison de son lien avec la traite des esclaves. L'appel s'adresse aux artistes et collectifs confirmé-e-s ou émergent-e-s, en Suisse ou à l'étranger. Leurs œuvres seront examinées par un jury de stature internationale. Délai de postulation : 10 janvier 2022.

Cet appel à projets constitue une première mesure forte pour mettre en scène, sur l'espace public et par la voie de la création artistique, la controverse qui touche aujourd'hui le bienfaiteur de Neuchâtel. La fortune léguée par David de Pury à sa ville natale avait en effet permis de construire de nombreux bâtiments notamment pour l'éducation et les soins, cependant cet argent fait débat aujourd'hui car il se rapporte au travail forcé de milliers d'esclaves africain-e-s.

C'est pourquoi le 6 septembre dernier, le Conseil général a approuvé à l'unanimité un rapport en réponse à deux pétitions déposées en été 2020, et qui propose un certain nombre de mesures à court, moyen et long terme, en vue de développer les connaissances du lien entre Neuchâtel et l'entreprise coloniale et mieux les faire connaître. Il s'agit également de tendre globalement vers plus d'inclusivité dans l'espace public. L'objectif pour la Ville est de pouvoir installer deux à trois œuvres originales en dialogue avec le monument de Pury, et en même temps poser une plaque commémorative sur le socle de la statue.

Liberté du support

Un groupe d'expert-e-s, emmené par l'historien Pap Ndiaye, directeur général du Palais de la Porte Dorée à Paris, qui comprend le Musée national français de l'histoire de l'immigration, évaluera les candidatures qui doivent parvenir jusqu'au 10 janvier par la poste auprès du Service de la cohésion sociale, rue des Amandiers 2 à Neuchâtel et par voie électronique auprès de cohesionsociale.neuchatel@ne.ch. Le Conseil communal validera ensuite les propositions du jury.

Si les auteurs ou autrices doivent prendre en compte un certain nombre de contraintes liées à la topographie, au bâti et aux massifs existants ou encore au passage des bus, ils et elles seront en revanche complètement libres sur le support, qui peut être par exemple plastique, visuel, sonore ou littéraire. Les œuvres doivent pouvoir fonctionner le jour comme la nuit et être aisément compréhensibles par l'ensemble de la population.

Lien vers le règlement complet de l'appel à projets artistiques :

<https://cutt.ly/OR2PAW3>

Voir aussi la page : « Neuchâtel fait la lumière sur son passé » :

<https://www.neuchatelville.ch/index.php?id=1305&L=0>

Ville de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :

Thomas Facchinetti, conseiller communal, 032 717 75 01

Nathalie Ljuslin, déléguée à l'intégration interculturelle, 032 717 73 97

